



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

INSTITUT
de
STATISTIQUE
de l'UNESCO

UIS/CC/F/2014

Montréal, juillet 2014

Pays : _____

Questionnaire sur les statistiques de films de long métrage

Années de référence : 2012 et 2013

Le questionnaire sur les statistiques de films de long métrage a pour but de suivre les tendances mondiales dans certains domaines de cette industrie. Les données collectées lors de cette enquête bisannuelle seront incluses dans la prochaine mise à jour des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), affichées sur son site Web www.uis.unesco.org et publiées dans des rapports internationaux.

1. Nous vous prions de bien vouloir renvoyer le questionnaire dûment rempli avant le **29 octobre 2014**. Pour soumettre directement le questionnaire à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), veuillez appuyer sur le bouton **[Soumettre]** à la fin du questionnaire ou l'envoyer par courrier électronique à l'adresse : uis.survey@unesco.org
2. Un seul questionnaire par pays doit être complété par l'institution responsable des statistiques relatives aux films de long métrage.
3. Ce questionnaire a pour objet de couvrir toutes les données relatives à l'industrie du cinéma de votre pays. Dans le cas contraire, veuillez donner une explication détaillée en insérant un commentaire dans le formulaire électronique ou une note en bas de page dans le formulaire imprimé. Pour insérer un commentaire dans le formulaire électronique, veuillez appuyer simultanément sur la touche [Shift] et le bouton gauche de votre souris.
4. Veuillez consulter l'Annexe et le [Manuel de saisie de données](#) avant de remplir le questionnaire.
5. Ne laissez aucune cellule vide dans les tableaux. Si vous ne disposez pas des données demandées, veuillez utiliser les symboles suivants :

a = catégorie sans objet
m = données manquantes (ou non disponibles)
n = chiffre nul
x = données incluses dans une autre catégorie (à indiquer par un commentaire)

6. Les chiffres provisoires ou les estimations doivent être marqués par un astérisque (*).
7. Adobe Reader 8.0 ou supérieur est requis pour remplir ce questionnaire. La dernière version de Adobe Reader peut être téléchargée ici : <http://get.adobe.com/reader/>
8. Pour toute question concernant ce questionnaire, veuillez contacter l'ISU par courrier électronique : uis.survey@unesco.org; fax: (1 514) 343 5740; ou par la poste : P.O. Box 6128, Succ. Centre-ville, Montréal, Québec, H3C 3J7, Canada.

IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

Veillez indiquer ci-après les coordonnées de la personne responsable de remplir ce questionnaire. **Les champs obligatoires sont marqués par un astérisque (*)**.

Répondant 1 : Personne responsable de remplir ce questionnaire

<input type="radio"/> M.					
<input type="radio"/> Mme	Nom de famille*			Prénom	
Titre de la fonction (ou poste)					
Département, division ou secteur					
Organisation*					
Adresse			Ville		
Pays*			Code postal		
Téléphone:					
	Indicatif du pays	Indicatif régional	Numéro	Poste	
Télécopieur :					
	Indicatif du pays	Indicatif régional	Numéro		
Portable :					
	Indicatif du pays	Indicatif régional	Numéro		
Courrier électronique*			Site Web de l'institution		

Répondant 2 : Directeur de l'institution (si différent du Répondant 1)

<input type="radio"/> M.					
<input type="radio"/> Mme	Nom de famille			Prénom	
Titre de la fonction (ou poste)					
Département, division ou secteur					
Organisation					
Adresse			Ville		
Pays			Code postal		
Téléphone:					
	Indicatif du pays	Indicatif régional	Numéro	Poste	
Télécopieur :					
	Indicatif du pays	Indicatif régional	Numéro		
Portable :					
	Indicatif du pays	Indicatif régional	Numéro		
Courrier électronique			Site Web de l'institution		

SECTION 1. PRODUCTION NATIONALE DE FILMS DE LONG MÉTRAGE

Cette section porte sur les films de long métrage produits nationalement (d'une durée égale ou supérieure à 60 minutes) et réalisés **à des fins d'exploitation commerciale dans les cinémas**. Les films de long métrage produits nationalement incluent les productions financées à 100 % nationalement et les coproductions internationales. Sont exclus de cette catégorie les films destinés à la télévision, les actualités, les films publicitaires, et les films en format vidéo. Pour plus de détails sur les films en format vidéo, veuillez consulter la section 5.

Veuillez noter que les totaux des tableaux de 1.2 à 1.5 représentant l'ensemble des films de long métrage produits nationalement doivent être égaux. De plus, le nombre de films multilingues du tableau 1.5 doit être identique au total du tableau 1.7.

1.1 Parmi les critères suivants, veuillez indiquer celui qui est appliqué pour considérer qu'un film a été produit dans le pays au cours de l'année de référence :

- Le film a été terminé durant l'année de référence.
- Les organismes de censure ou les autorités compétentes ont accordé durant l'année de référence l'autorisation d'exploitation du film.
- Le film a été exploité en salle pour la première fois durant l'année de référence.
- Autre (veuillez spécifier) : _____

Tableau 1.2 Production nationale de films de long métrage: Nombre de films par type

Type de film	Nombre de films de long métrage produits	
	2012	2013
Fiction		
Animation		
Documentaire		
Non spécifié		
TOTAL		

Tableau 1.3 Production nationale de films de long métrage: Nombre de films par type de financement

Si les catégories de coproduction (majoritaire, à participation égale et minoritaire) ne sont pas disponibles, veuillez indiquer le nombre total de coproductions internationales dans la cellule "Sous-total" et remplir les données manquantes par un "x".

Type de financement		Nombre de films de long métrage produits	
		2012	2013
Production nationale à 100 %			
Coproduction internationale	Majoritaire		
	Participation égale		
	Minoritaire		
	SOUS-TOTAL		
Non spécifié			
TOTAL			

Tableau 1.4 Production nationale de films de long métrage: Nombre de films par méthode de production

Méthode de production	Nombre de films de long métrage produits	
	2012	2013
Numérique		
Analogue		
Non spécifié		
TOTAL		

Tableau 1.5 Production nationale de films de long métrage: Nombre de films classés par langue originale de production

Année	Langue originale		Nombre de films de long métrage produits
2012	1ère		
	2ème		
	3ème		
	4ème		
	5ème		
	Multilingue		
	Autres langues		
	TOTAL		
2013	1ère		
	2ème		
	3ème		
	4ème		
	5ème		
	Multilingue		
	Autres langues		
	TOTAL		

1.6 Notes :

Tableau 1.7 Production nationale de films de long métrage: Nombre de films multilingues produits par langue de production

Année	Combinaison des langues		Nombre de films de long métrage multilingues produits
2012	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	Non spécifié		
	TOTAL		
2013	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	Non spécifié		
	TOTAL		

À des fins de consultation seulement

Tableau 1.8 Les dix premiers pays coproducteurs classés selon le nombre de films de long métrage

Année	Pays coproducteur		Nombre de films de long métrage
2012	1ère		
	2ème		
	3ème		
	4ème		
	5ème		
	6ème		
	7ème		
	8ème		
	9ème		
	10ème		
2013	1ère		
	2ème		
	3ème		
	4ème		
	5ème		
	6ème		
	7ème		
	8ème		
	9ème		
	10ème		

À des fins de consultation seulement

SECTION 2. DISTRIBUTION DES FILMS DE LONG MÉTRAGE

Les données sur les sociétés de distribution portent exclusivement sur **les sièges sociaux** qui ont distribué des films de long métrage à des fins d'exploitation commerciale en salle et qui étaient actives durant l'année de référence. Le terme « société active » désigne les sociétés qui ont distribué au minimum un film durant l'année de référence. Sont exclus de cette catégorie les filiales et les bureaux régionaux.

Tableau 2.1 Nombre de sociétés de distribution par type de participation

Type de participation	Nombre de sociétés de distribution	
	2012	2013
Nationale		
Étrangère		
Participation conjointe (Joint venture)		
Non spécifié		
TOTAL		

Tableau 2.2 Les trois premières sociétés de distribution selon leur part de marché

Veuillez indiquer si la part de marché se fonde sur :

Entrées

Recettes guichet brutes

Année	Trois premières sociétés de distribution			
	Nom des sociétés de distribution	Part de marché (en %)	Type de participation	Nombre de films de long métrage distribués
2012	1ère			
	2ème			
	3ème			
2013	1ère			
	2ème			
	3ème			

SECTION 3. INFRASTRUCTURE CINÉMATOGRAPHIQUE

Cinema en salle: se réfère à une structure commerciale permanente ou fixe qui se consacre principalement à la diffusion d'œuvres cinématographiques utilisant des projecteurs en format 35 mm et des projecteurs numériques d'une résolution minimale de 1.3 K.

Cinéma numérique: se réfère à un cinéma en salle avec au moins un écran doté d'un équipement de projection numérique qui permet la projection d'images de taille et de qualité équivalentes par rapport à une copie de film traditionnelle (par exemple en 35 mm).

Autres structures cinématographiques: se réfère à d'autres structures commerciales en utilisant des équipements de vidéoprojection ou de projecteurs d'un format maximal de 16 mm. Il couvre également les cinémas d'art, cinémas itinérants et en plein air (comme les drive-in).

Tableau 3.1 Nombre de cinémas en salle par type d'écrans

Année	Nombre de cinémas en salle avec				TOTAL
	1 écran	2 à 7 écrans	8 écrans ou plus (multiplexe)	Non spécifié	
2012					
2013					

Tableau 3.2 Nombre d'écrans et de fauteuils dans les cinémas en salle

Année	Nombre d'écrans et de fauteuils dans les cinémas en salle			
	Total des écrans	Dont ceux dans les multiplexes	Total des fauteuils	Dont ceux dans les multiplexes
2012				
2013				

Tableau 3.3 Nombre de cinémas en salle et écrans numériques

Année	Nombre de cinémas en salle et écrans numériques		
	Total des cinémas en salle	Total des écrans	Dont les écrans dans les multiplexes
2012			
2013			

Tableau 3.4 Nombre d'autres structures cinématographiques y compris ceux avec vidéoprojection

Année	Nombre d'autres structures cinématographiques		
	Vidéoprojection	Autres types	TOTAL
2012			
2013			

3.5 Veuillez indiquer les autres types de cinémas mentionnés dans le tableau 3.4

À des fins de consultation seulement

SECTION 4. EXPLOITATION DES FILMS DE LONG MÉTRAGE

Tableau 4.1 Nombre de films de long métrage exploités par origine

Note: Un film en première exploitation en salle a été projeté pour la première fois durant l'année de référence.

Origine	Nombre de films de long métrage exploités			
	Tous les films de long métrage		Dont ceux en première exploitation	
	2012	2013	2012	2013
Nationale				
Étrangère				
Non spécifié				
TOTAL				

Tableau 4.2 Nombre d'entrées et recettes guichet brutes par origine pour tous les films de long métrage exploités

Veuillez indiquer l'unité monétaire utilisée dans le tableau 4.2 :

- Unités
 Centaines
 Milliers
 Millions
 Milliards

Veuillez indiquer si les données portent uniquement sur les films en première exploitation en salle plutôt que sur l'ensemble des films de long métrage :

- Le tableau 4.2 couvre uniquement les films en première exploitation en salle

Origine	Tous les films de long métrage exploités			
	Nombre d'entrées		Recettes guichet brutes (devise nationale)	
	2012	2013	2012	2013
Nationale				
Étrangère				
Non spécifié				
TOTAL				

Tableau 4.3 Pays d'origine de tous les films de long métrage (nationaux et étrangers) exploités par le nombre d'entrées

Veuillez indiquer quel critère est utilisé si les données d'exploitation ne sont pas collectées par le nombre d'entrées :

- Recettes guichet brutes
- Autre (veuillez spécifier) : _____

Note: Les coproductions doivent être attribuées à un seul pays, selon le pays principal de coproduction ou l'origine du film définie par le distributeur.

Année	Pays d'origine de tous les films de long métrage exploités		Nombre d'entrées
2012	1ère		
	2ème		
	3ème		
	4ème		
	5ème		
	Tous les autres pays		
	TOTAL		
2013	1ère		
	2ème		
	3ème		
	4ème		
	5ème		
	Tous les autres pays		
	TOTAL		

Tableau 4.4 Les dix premiers films de long métrage (nationaux et étrangers) exploités en salle classés par le nombre d'entrées

Si le nombre d'entrées n'est pas disponible, veuillez utiliser les recettes guichet brutes et cocher la case ci-dessous :

Recettes guichet brutes

Les dix premiers films de long métrage exploités					
2012					
	Titre original	Pays d'origine	Langue originale	Type de film	Nombre d'entrées
1ère					
2ème					
3ème					
4ème					
5ème					
6ème					
7ème					
8ème					
9ème					
10ème					

Les dix premiers films de long métrage exploités

2013

	Titre original	Pays d'origine	Langue originale	Type de film	Nombre d'entrées
1ère					
2ème					
3ème					
4ème					
5ème					
6ème					
7ème					
8ème					
9ème					
10ème					

Tableau 4.5 Nombre d'entreprises d'exploitation par type de participation

Note: Les chaînes de cinémas (ou grands circuits) devraient être comptées comme une seule entreprise.

Type de participation	Nombre d'entreprises d'exploitation	
	2012	2013
Nationale		
Participation conjointe (Joint venture)		
Étrangère		
Non spécifié		
TOTAL		

Tableau 4.6 Les trois premières entreprises d'exploitation selon leur part de marché

Veuillez indiquer si la part de marché se fonde sur :

Entrées

Recettes guichet brutes

Année	Trois premières entreprises d'exploitation			
		Nom des entreprises d'exploitation	Part de marché (en %)	Type de participation
2012	1ère			
	2ème			
	3ème			
2013	1ère			
	2ème			
	3ème			

SECTION 5. FILMS DE LONG MÉTRAGE EN FORMAT VIDÉO

Un film de long métrage en format vidéo, d'une durée supérieure ou égale à 60 minutes, est produit exclusivement en format vidéo et n'est pas destiné à être exploité commercialement dans les cinémas. Tout format de disques vidéo (DVD, VDC), notamment les formats en haute définition (HD DVD, Blu-ray) et les enregistrements vidéo (VHS) sont inclus.

Tableau 5.1 Production nationale de films de long métrage en format vidéo: Nombre de titres

	2012	2013
Nombre de films de long métrage en format vidéo		

5.2 Veuillez indiquer les langues de production des films mentionnés dans le tableau 5.1 :

Tableau 5.3 Nombre de films de long métrage parus exclusivement en format vidéo pour la première fois par pays d'origine

Note: Un film de long métrage paru exclusivement en format vidéo et pour la première fois dans l'année de référence. Chaque film doit être comptabilisé une seule fois, même s'il a été exploité en plusieurs formats.

Origine	Nombre de film de long métrage parus exclusivement en format vidéo pour la première fois	
	2012	2013
Nationale		
Étrangère		
Non spécifié		
TOTAL		

SECTION 6. TÉLÉVISION ET VIDÉO À LA DEMANDE

Tableau 6.1 Nombre de films de long métrage diffusés à la télévision publique par origine

Origine	Nombre de films de long métrage diffusés à la télévision publique	
	2012	2013
Nationale		
Étrangère		
Non spécifié		
TOTAL		

Tableau 6.2 Nombre de chaînes de télévision payantes diffusant des films de long métrage

	2012	2013
Nombre de chaînes de télévision payantes		
Dont celles consacrées à la diffusion de films de long métrage		

Tableau 6.3 Nombre de services de vidéo à la demande par origine de films de long métrage diffusés

Origine	Nombre de services de vidéo à la demande	
	2012	2013
Offrant principalement des films de long métrage nationaux		
Offrant principalement des films de long métrage étrangers		
Non spécifié		
TOTAL		

Veillez utiliser l'espace ci-dessous pour fournir des explications et clarifications qui pourront aider à interpréter les données soumises dans toute section de ce questionnaire :

Si vous n'avez pas pu répondre à certaines questions ou que vous n'avez pas pu remplir certains tableaux du questionnaire, veuillez en donner les raisons ci-dessous :

Pour soumettre directement les données à l'ISU, veuillez cliquer sur le bouton [Soumettre] ci-dessous. Vous recevrez ensuite un courrier électronique de confirmation. Dans le cas contraire, veuillez vérifier que le courrier électronique indiqué dans les informations relatives au répondant est exact, puis réessayez.

Soumettre

SECTION 1. PRODUCTION NATIONALE DE FILMS DE LONG MÉTRAGE**Film de long métrage**

Film dont la durée est égale ou supérieure à 60 minutes. Ces films comprennent les fictions, les films d'animation et les documentaires et sont destinés à une exploitation commerciale en salle. Sont exclus de cette catégorie les films de long métrage destinés exclusivement à la télévision, les actualités, les films publicitaires, les films produits en format vidéo et les films destinés aux adultes (ou films classés X).

Production de films de long métrage

La production comprend trois étapes :

- La pré-production (propriété intellectuelle des droits d'auteur, financement et distribution, développement du film (scénario et scénarimage (story-board)), sélection de l'équipe de tournage et des acteurs);
- La production (conception de la production, organisation et tournage); et
- La post-production (adaptation et effets spéciaux, montage, production de la bande sonore et musicale et édition).

Méthode de production**Production analogique de films de long métrage**

Film de long métrage produit à l'aide d'une pellicule en celluloïd (par exemple en format 35 mm).

Production numérique de films de long métrage

Film de long métrage produit à l'aide d'images numériques (utilisant une résolution d'au moins 1,3K) traitées par un logiciel afin de remplacer les images générées chimiquement sur une pellicule en celluloïd. Les images numériques peuvent être générées ou traitées entièrement sous forme numérique, ou créées en associant des images analogiques et numériques (par exemple en numérisant un film analogique).

Films de long métrage multilingues

Film utilisant au minimum deux langues de production.

Production nationale de films

Un film de long métrage produit nationalement inclut des films de long métrage financés à 100 % nationalement et des coproductions internationales. La production de films de long métrage étrangers dont les producteurs nationaux n'ont aucun droit de propriété est exclue.

Langue originale

Langue de la version originale du film de long métrage, à partir de laquelle le film sera traduit en langues étrangères.

Type de film**Animation**

Une technique pour laquelle chaque plan d'un film est produit individuellement, soit par infographie, en photographiant un dessin ou encore en modifiant de façon infime et répétée un modèle (comme une animation en pâte à modeler ou prise de vue image par image), puis en photographiant le résultat à l'aide d'une caméra spécialement conçue pour l'animation. Cette technique comprend les dessins animés ainsi que les films de marionnettes, de silhouettes animées et d'animation d'objets.

Documentaire

Un film qui présente généralement des événements factuels ou souhaitant informer les spectateurs d'une certaine réalité.

Fiction

Un film qui utilise une trame narrative fondée totalement ou en partie sur des événements qui ne sont pas nécessairement réels.

Type de financement

Production nationale à 100 %

Film de long métrage produit par un ou plusieurs producteurs nationaux sans la participation financière de producteurs étrangers.

Coproduction internationale

Film de long métrage dont le financement provient d'un ou plusieurs producteurs nationaux et un ou plusieurs producteurs étrangers. La coproduction peut être à participation nationale majoritaire, minoritaire ou égale.

Coproduction à participation majoritaire nationale

Film de long métrage dont la majorité du financement provient d'un ou de plusieurs producteurs nationaux.

Coproduction à participation minoritaire nationale

Film de long métrage dont une minorité du financement provient d'un ou de plusieurs producteurs nationaux.

Coproduction à participation égale

Film de long métrage financé à parts égales entre deux producteurs ou plus nationaux et étrangers.

SECTION 2. DISTRIBUTION DES FILMS DE LONG MÉTRAGE

Société de distribution

Entreprise dont la vocation première est de vendre, de louer, de prêter ou d'échanger des films de long métrage aux cinémas et qui se charge également du marketing et de la promotion des films, de l'encaissement des recettes et de leur distribution. Sont uniquement prises en compte les sociétés dont **les sièges sociaux** ont distribué des films de long métrage pour une exploitation commerciale en salle et qui étaient actives (qui ont distribué au minimum un film exploité en salle) durant l'année de référence. Sont exclus de cette catégorie les filiales et les bureaux étrangers.

Société de distribution étrangère

Entreprise détenue ou contrôlée à plus de 50% par des ressortissants étrangers ou par des entreprises dont le siège social est à l'étranger.

Siège social

Domicile légal d'une société, où sont généralement implantés et centralisés ses services administratifs.

Société de distribution à participation conjointe (Joint venture)

La propriété ou le contrôle d'une société est détenue à égalité (50/50) par des ressortissants ou des sociétés nationaux et des ressortissants ou sociétés étrangers.

Société de distribution nationale

Entreprise détenue ou contrôlée à plus de 50% par des ressortissants nationaux ou par des entreprises dont le siège social est établi dans le pays. Sont exclues de cette catégorie les filiales étrangères.

SECTION 3. INFRASTRUCTURE CINÉMATOGRAPHIQUE

Technologie numérique

Cinéma équipé pour la projection numérique

Salles de cinéma dotées d'au moins un écran utilisant des projecteurs numériques et permettant la projection d'images de taille et de qualité équivalentes par rapport à une copie traditionnelle d'un film (par exemple en 35 mm). La pellicule est remplacée par un fichier numérique conservé sur un serveur. Pour être considéré comme numérique, un cinéma doit utiliser une résolution minimale de 1,3 K (images ayant une résolution horizontale de 1300 pixels).

Écran pour la projection numérique

Projection d'un film de long métrage sur un écran de cinéma à l'aide d'une bande et d'un projecteur numérique, utilisant des signaux électroniques pour diriger la lumière vers l'écran au lieu de la faire passer à travers une pellicule en celluloïd.

Type de cinéma

Salles de cinéma

Une structure commerciale permanente ou fixe qui se consacre principalement à la diffusion d'œuvres cinématographiques utilisant des projecteurs en format 35 mm et des projecteurs numériques d'une résolution minimale de 1.3 K.

Multiplexe

Cinéma en salle possédant huit écrans ou plus.

Autres structures cinématographiques

Autres structures commerciales utilisant des équipements de vidéoprojection ou des projecteurs d'un format maximal de 16 mm, incluant notamment des cinémas d'art et d'essai, les cinémas itinérants et en plein air (comme les drive-in).

SECTION 4. EXPLOITATION DES FILMS DE LONG MÉTRAGE

Entrées

Nombre total de billets vendus pour les films de long métrage projetés en salle durant l'année de référence.

Tous les films

Le nombre de films projetés au moins une fois au cours de l'année dont la première projection a eu lieu au cours de l'année de référence (c'est-à-dire en première exclusivité) ou au cours de l'année antérieure. L'année de référence commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Entreprise d'exploitation

Propriétaire/opérateur d'un cinéma ou d'une chaîne où des films de longues métrages sont projetés.

Entreprise d'exploitation étrangère

Entreprise d'exploitation détenue ou contrôlée à plus de 50% par des ressortissants étrangers ou par des entreprises dont le siège social est à l'étranger.

Entreprise d'exploitation à participation conjointe (Joint venture)

Entité composée de deux parties dont la participation est détenue ou contrôlée à égalité (50/50) par des ressortissants nationaux et étrangers. Peut inclure des chaînes de cinémas (grands circuits).

Entreprise d'exploitation nationale

Entreprise détenue ou contrôlée à plus de 50% par des ressortissants nationaux ou par des entreprises dont le siège social est établi dans le pays. Sont exclues de cette catégorie les filiales étrangères.

Film en première exploitation en salle

Film de long métrage projeté pour la première fois en salle lors de l'année de référence.

Recettes guichet brutes

Recettes totales sur la vente de billets, taxes et autres prélèvements compris.

SECTION 5. FILMS DE LONG MÉTRAGE EN FORMAT VIDÉO

Films de long métrage en format vidéo

Film de long métrage, dont la durée est supérieure ou égale à 60 minutes, produit exclusivement en format vidéo.

Format vidéo

Tout format de disques vidéo (DVD, VDC), notamment les formats en haute définition (HD DVD, Blu-ray) et les enregistrements vidéo (VHS).

SECTION 6. TÉLÉVISION ET VIDÉO À LA DEMANDE

Diffusion de films

Chaque diffusion de film doit être comptabilisée une seule fois. Sont exclues de cette catégorie les diffusions multiples et les rediffusions.

Chaîne de télévision payante

Chaîne de télévision accessible par un abonnement généralement payant.

Télévision publique

Service pourvu par un organe statutaire qui est financé directement par l'état, ou par des contributions payées par les citoyens, les publicités, ou toute autre combinaison des trois options énumérées.

Service de vidéo à la demande

Service audiovisuel permettant aux utilisateurs de choisir un film à partir d'un catalogue et de le visionner indépendamment d'un programme prédéfini. Ce type de service est disponible via différentes plateformes : Internet, câble, satellite, télévision numérique terrestre, téléphones mobiles. Pour comptabiliser les services de vidéo à la demande, il convient de compter le nombre de services et non le nombre de plateformes de distribution. Toutefois, un service de la même marque accessible via différentes plateformes doit être comptabilisé comme un seul service.